

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize mars à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle culturelle de Champagnac de Belair, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi premier mars par le Président du Syndicat Mixte.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 16
 Nombre de votants : 17

Abstention : -
 Pour : 17
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 16 mars 2022					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme		x		
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine		x		
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent		x		
COUVY	Jean-Paul		x		
DECARPENTRIE	Françoise	x			
DEGLANE	Christine		x	Michel AUGÉIX	
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne		x		
FAURE	Michèle				
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick		x		
LAMONERIE	Bruno				
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain		x		
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre				
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTREAU	Jean-Michel		x		
SAVOYE	Gérard				
SEDAN	Annie	x			
		16	10	1	0

Secrétaire de séance : Nadine HERMAN
 Objet : Election du 3^{ème} Vice-Président

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031611-DE
 Regu le 22/03/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants, l'article L.2121-21, l'article L.2122-4 et L.2122-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2020 définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la délibération n° DL-2020-09-09-09 portant installation du comité syndical dudit syndicat ;
Vu la délibération n° DL-2020-09-09-10 portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la délibération n° DL-2020-09-09-11 portant fixation du nombre de Vice-Présidents au Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la vacance de poste de troisième Vice-Président depuis le 1^{er} décembre 2020 ;
Vu le procès-verbal dressé en séance et annexé à la présente délibération ;

Le troisième Vice-président est élu comme suit :

- 3ème Vice-Président : Madame Anémone LANDAIS



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20220316-2022031611-DE
Regu le 22/03/2022